WEP EST LABELLISÉ

LE CONTRAT QUALITÉ DE L'OFFICE NATIONAL DE GARANTIE DES SÉJOURS LINGUISTIQUES ET ÉDUCATIFS

Le Contrat Qualité s'applique aux :

- Séjours linguistiques de courte durée
- Voyages scolaires éducatifs
- Séjours de longue durée en France et à l'étranger
- Séjours au pair
- Écoles de langue
- Jobs et stages en entreprise à l'étranger
- Séjours éducatifs et culturels de vacances à l'étranger

CONTRÔLE ET GARANTIE

des critères de qualité concernant

- les voyages
- l'encadrement
- le choix des familles d'accueil et des lieux d'hébergement
- l'enseignement, la sélection des professeurs, le confort, la sécurité et l'équipement des locaux
- l'organisation et le bon déroulement des séjours
- le respect des prestations annoncées

CONCILIATION

L'Office a mis en place une commission de conciliation paritaire, en charge du suivi de la satisfaction des participants ou des clients. Cette commission est composée de professionnels, de représentants de deux grandes fédérations de parents d'élèves, l'APEL et la FCPE, et d'associations de consommateurs agréées.

WEP s'engage à respecter les termes du Contrat Qualité de L'Office national de garantie des séjours linguistiques et éducatifs, élaboré avec les principales fédérations de parents d'élèves, l'APEL et la FCPE, et des associations de consommateurs agréées. L'Office bénéficie du soutien du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Le présent contrat est signé entre L'Office et ses membres actifs, organismes des séjours linguistiques et éducatifs.

L'OFFICE - 8 rue César Franck - 75015 Paris
Tél : 01.42.73.33.68
www.loffice.org - Association loi 1901 - infos@loffice.org